

nédition spéciale dans toutes leurs actions et entreprises, et leur faire la grace de mourir de la mort des Justes. Tel est le but ou la fin de cette Confrérie. Voici les devoirs.

REGLES DE LA CONFRERIE.

CEux qui sont reçus dans cette Confrérie, doivent, s'ils sont Prêtres, dire une Messe tous les ans, dans laquelle ils recommanderont particulièrement à Dieu les âmes de tous les défunts Associés.

Cette Messe ne sera pas seulement appliquée en général à tous les Confreres vivans, mais à chacun d'eux en particulier en la maniere que Jesus-Christ s'offrit à son Père éternel le jour de sa Passion. Ceux qui ne sont pas Prêtres, diront un Chapelet, les